DATE DE SORTIE: Entrée Sortie L'état des lieux doit être établi entre les deux parties (locataire et propriétaire) lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitution en fin de bail. Selon l'article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, l'état des lieux doit porter sur l'ensemble des locaux et équipements d'usage privatif mentionnés au contrat de location, et dont le locataire a la jouissance exclusive. LOGEMENT **Appartement** Maison Autre: **SURFACE:** m^2 **NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES: ADRESSE:** LE BAILLEUR (OU SON MANDATAIRE) LE(S) LOCATAIRES(S) CIVILITÉ : CIVILITÉ : Mr Mme Mlle Mr Mme Mlle PRÉNOM: PRÉNOM: NOM: NOM: ADRESSE (si état des lieux de sortie, mentionner la nouvelle adresse de domiciliation) : ADRESSE: **CHAUFFAGE EAU CHAUDE CUISSON** Electricité Electricité Electricité Gaz naturel Gaz naturel Gaz naturel Collectif Collectif Collectif Autre: Autre: Autre: **COMPTEUR ÉLECTRICITÉ GAZ NATUREL** Ouverture et raccordement du compteur Ouverture et raccordement du compteur d'électricité = Téléphone : 09 71 00 89 09 de gaz = Téléphone : 09 71 00 89 09 (gratuit: lundi-vendredi: 9H-19H, samedi: 10H-17H) (gratuit : lundi-vendredi : 9H-19H, samedi : 10H-17H) **RELEVÉ DE COMPTEUR: RELEVÉ DE COMPTEUR:** HEURES HEURES PLFINES **N° COMPTEUR: N° COMPTEUR: ANCIEN OCCUPANT:**

ÉTAT DES LIEUX (Conforme LOI ALUR)

DATE D'ENTRÉE :

/ /

PIÈCE À VIVRE

ÉLÉMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES:			

WC

ÉLÉMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
Rangements, placards						
Serrures, portes, menuiseries						
Fenêtres, volets						
Murs						
Plafond						
Sol, plinthes						
Robinetterie, évier, miroir						
Radiateurs, tuyauterie						
Prises, interrupteurs						
Eclairage						

AUTRES:			

CUISINE

ÉLÉMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
Plafond						
Sol						
Plinthes						
Murs						
Portes, menuiserie						
Fenêtres, volets						
Rangement, placard						
Prises, interrupteurs						
Robinets, Evacuation eau						
Radiateurs						
Eclairage						
Ventilation						
Eulers						
Meuble évier						
Hotte						
Plan de travail						
Placards						
Tiroirs						
Autres						

AUTRES:			

SALLE DE BAIN

ÉLÉMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
Plafond						
Mur						
Sol						
Porte						
Plinthes						
Fenêtre, volet						
Placard						
Vasque						
Meuble sous vasque						
Baignoire, douche						
Autre						

ÉQUIPEMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	OBSERVATIONS
Robinetterie vasque					
Evacuation vasque					
Robinetterie douche					
Evacuation douche					
Robinetterie baignoire					
Evacuation baignoire					
Joints					
Rangements					
WC					
Miroir					
Radiateur					
Eclairage					
Prises électriques					
Interrupteurs					
Ventilation					
Autre					

AUTRES:	DAD	ADUIC.
	PAR	RAPHES:

PARTIES PRIVATIVES RATTACHÉES AU LOGEMENT

PARTIE PRIVATIVE	N°	DESCRIPTIF ET ÉTAT
Terrasse / balcon		
Garage		
Caue		
Cheminée		
Escalier		
Parking		
Jardin		
Evacuation eaux pluviales		
Autres		

AUTRES:		

DIVERS

ÉLÉMENT	TRÈS BON ÉTAT	BON ÉTAT	ÉTAT MOYEN	MAUVAIS ÉTAT	REVÊTEMENT	OBSERVATIONS
Toiture						
Isolation						
Portail						
Cheminée						
Charpente						
Sonnette						
Alarme						
Détecteur de fumées						
Boîte aux lettres						
Interphone						

AUTRES:			

CLÉS ATTACHÉES AU LOGEMENT

Ballon d'eau chaude

Nombre de radiateurs à eau :

Nombre de radiateurs électriques :

NOMBRE	DATE DE REMISE	OBSERVATIONS
	/	
	/	
	/	

AUTRES COMMENTAIRES GÉNÉRAUX ET AUTRES PIÈCES :									

PARAPHES:

INVENTAIRE DES MEUBLES

MEUBLES

	ENTRÉE			SOF	RTIE			
NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	COMMENTAIRES
	NOWBRE							

PARAPHES:

ELECTROMENAGER

	ENTRÉE				SOF	RTIE		
NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	COMMENTAIRES (EX: MARQUE, MODÈLE)
	NOMBRE							

EQUIPEMENT 1

ÉLEMENT	ENTRÉE				SOF	RTIE			
NOMBRE / ÉTAT	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	COMMENTAIRES (EX: MARQUE, MODÈLE)
Grandes assiettes									
Assiettes à dessert									
Assiettes creuses									
Autres assiettes									
Fourchettes									
Petites cuillères									
Grandes cuillères									
Couteaux de table									
Couteaux de cuisine									
Couteaux à pain									
Verres à pied									
Autres verres									
Bols									
Tasses									
Soucoupes									
Couverts de service									
Tire-bouchon									
Décapsuleur									
Carafes									
Planches à découper									
Plats									
Saladiers									
Passoires									
Poêles									
Casseroles									
Egouttoir									
Ouvre-boîtes									
Balais / balayettes									

EQUIPEMENT 2

ÉLEMENT	ENTRÉE					SOF	RTIE		
NOMBRE / ÉTAT	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	COMMENTAIRES (EX: MARQUE, MODÈLE)
Pelles									
Seaux									
Torchons									
Matelas									
Traversins									
Taies de traversin									
Oreillers									
Taies d'oreiller									
Draps du dessous									
Draps									
Couettes									
Housses de couette									
Couvertures									
Alaises									
Couvre-lits									
Peignoirs de bain									
Serviettes de bain									
Serviettes de toilette									
Gants de toilette									
Nappes									
Serviettes de table									
Coussins									

DIVERS

ÉLEMENT		ENT	RÉE			SOR	TIE		
NOMBRE / ÉTAT	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	NOMBRE	BON	D'USAGE	MAUVAIS	COMMENTAIRES (EX: MARQUE, MODÈLE)

OBSERVATIONS ET RESERVES ÉVENTUELLES DU LOCATAIRE :									

SIGNATURES DES PARTIES

L'état des lieux doit être effectué lors de la remise des clés. Le locataire peut cependant compléter l'état des lieux ultérieurement, à deux occasions :

- dans les 10 jours qui suivent l'établissement de l'état des lieux pour tout équipement concernant le logement
- pendant le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des équipements de chauffage

Il appartient au locataire de veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. A ce titre, il doit assurer l'entretien courant du logement et les menues réparations nécessaires.

A défaut, et sauf s'il est prouvé que la dégradation est dûe à la vétusté du logement, à une malfaçon ou à un cas de force majeure, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à	, le	/	,	/	, en	exemplaires originaux,
chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.						

SIGNATURE DU BAILLEUR

Signature précédée des noms et prénoms, ou dénomination sociale, et de la mention « certifié exact » :

SIGNATURE DU OU DES LOCATAIRE(S)

Signature précédée des noms et prénoms, et de la mention « certifié exact ».

(Si le locataire représente d'autres locataires, ajouter la mention «Je me porte fort pour tous les autres titulaires du bail») :